

## **L'humain au cœur des priorités du Gouvernement**

Le Gouvernement de la FWB entame sa deuxième année pleine de la législature.

La société fait face à deux impératifs majeurs : la cohésion sociale et le vivre ensemble. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles tient à relever ces deux défis, forte de ses compétences essentielles.

Au-delà, l'année 2016 marquera l'intégration complète des nouvelles compétences héritées de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat. Une série de décrets seront pris pour finaliser le processus et marquer ces nouvelles compétences de la griffe du Gouvernement de la FWB : placer l'humain au cœur de notre réflexion.

### **1. Les compétences transversales**

#### **1.1. La lutte contre le radicalisme**

Depuis l'adoption du plan radicalisme de la fédération en janvier 2015, les premiers résultats ont été engrangés mais il faut passer à la vitesse supérieure. Il faut apporter des réponses structurelles et plus cohérentes, qui requièrent un travail de coordination plus important.

Courant 2016, la FWB va renforcer son action via notamment:

- La création d'un centre de coordination de ressources qui développera l'aide et l'appui aux personnes et aux services dépendant des compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles et qui mettra des ressources et des outils à leurs dispositions
- la création d'un site internet d'information
- renforcement des formations des acteurs de premières lignes

#### **1.2. Lutte contre la pauvreté**

Alors que les inégalités et la pauvreté ne font que s'accroître, menaçant des pans toujours plus larges de la société, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit également s'emparer de la problématique. Au cœur de son projet et de ses valeurs, on trouve en effet la volonté de lutter contre tous les déterminismes, de favoriser l'émancipation sociale et l'accès égal aux droits pour l'ensemble des citoyens.

Une note d'orientation sera déposée au Gouvernement durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 en vue d'adopter sa stratégie d'action durant le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

#### **1.3. Accueil des réfugiés**

La Fédération poursuivra son action en matière d'accueil des réfugiés à travers le renforcement des Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants. Ainsi que des cours de français langue étrangère et l'accueil des mineurs non-accompagnés. à e sujet, une première étape dans l'objectif d'accueil a été franchie avec la création ce jour de 130 places.

## 2. Education

### 2.1. Déploiement du Pacte pour un Enseignement d'excellence (savoirs et compétences/parcours de l'élèves/acteurs de l'enseignement/gouvernance)

- Lancement de la phase participative sur le terrain, de janvier à mai 2016

Lancement de 120 ateliers pédagogiques pour les enseignants dans huit zones de la Fédération Wallonie-Bruxelles, développement des groupes de discussions pour les jeunes, les directeurs, les enseignants, les Centres PMS, questionnaires, conférences, etc.

- Phase de décisions

- Les premiers rapports intermédiaires des groupes de travail avec les orientations concrètes doivent être remis pour fin janvier.

- Les premières décisions seront déposées en 2016 sous formes de décrets ou de notes stratégiques (dépôt des décrets sur la réforme du pilotage, du soutien à la direction, réforme de la formation continuée et de l'inspection, de l'encadrement différencié, du référentiel en maternelle, adoption des nouveaux référentiel langues, décret inscription, lancement de la plate-forme pédagogique, adoption de la note stratégique sur la réforme du qualifiant, réforme et optimalisation des bassins scolaires, réforme qualitative et structurelle du réseau WBE, réforme des Centres PMS, nouvelles offres de formation continuée, généralisation obligatoire de l'accueil des professeurs, etc.)

### 2.2. Préparation et entrée en vigueur du cours de citoyenneté en primaire en septembre 2016 avec la formation et la désignation des professeurs

Une éducation à la philosophie et à la citoyenneté sera dispensée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 dans les établissements de l'enseignement primaire, ordinaire et spécialisé. Le décret sur les référentiels de primaire sera adopté et le plan de formation des enseignants sera quant à lui lancé.

### 2.3. Une vaste opération, à la rentrée, de lutte contre le décrochage et l'échec scolaire pour l'année 2016-2017 (sites, outils numériques, réforme des SAS, formation, recommandations, service de l'administration réformé)

### 3. L'enseignement supérieur

**3.1. Décret instaurant le refinancement de l'Enseignement** supérieur : 10 mios € en 2016 sur une enveloppe totale de + de 100 mios étalée jusqu'en 2019. L'avant-projet de décret sera déposé dans les prochaines semaines.

**3.2. Islam de Belgique** : concrétisation de la feuille de route « Islam de Belgique » avec la **création de l'Institut de formation des cadres islamiques** qui aura pour objectif de :

1. compléter, soutenir, financer des formations à destination des différents publics cible : imams, professeurs de religion islamique, conseillers moraux, acteurs socioculturels, etc. ;
2. travailler à création d'un baccalauréat en sciences religieuses et sociales et d'un master en théologie musulmane ;
3. organiser la mise en réseau de ces formations ;
4. organiser des conférences et des conférences-débats ;
5. poursuivre la réflexion au sujet de la création d'une « Faculté de théologie musulmane ».

Cet Institut sera créé en concertation avec l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES).

### **3.3. Réforme de la formation initiale des futurs professeurs**

Dans la continuité de la démarche participative entamée en 2012, l'avant-projet de décret définissant et organisant la refonte de la formation initiale des enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera déposé en 2016. Il restructurera **le cursus des futurs enseignants** et définira le nouveau cadre légal au niveau :

- des compétences à acquérir,
- des axes de formation,
- des balises organisationnelles pour l'application de la réforme.

**3.4. La réforme des filières infirmerie et kiné** : Adaptation aux normes européennes de la formation et du cursus des **infirmières – infirmiers** et des **kinésithérapeutes**. Les exigences du métier impliquent que le cursus associe plus activement la formation de base à une qualification professionnelle particulière.

### 4. L'enseignement de Promotion sociale

- 4.1. Renforcer l'offre de formation dans les filières porteuses d'emplois et les secteurs en pénurie :** Pour ce faire, nous travaillons et développons régulièrement de nouvelles conventions avec les opérateurs régionaux de formations que sont Actiris et le Forem. A titres d'exemples, nous souhaitons ainsi renforcer le secteur de la construction, l'agro-alimentaire ou encore le secteur médico-social où, certaines aides-familiales peuvent déjà devenir aides-soignantes et être directement engagées avec valorisation salariale.
- 4.2. Organiser les premiers « cours de citoyenneté » en prison.**

Dans le cadre du plan de lutte contre les radicalismes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons mis sur pied avec les différents réseaux d'enseignement de la promotion sociale des « cours de citoyenneté » en prison.

Ces premiers cours en milieu carcéral, qui seront dispensés dans les 19 prisons situées sur le territoire de la FWB, démarreront fin du mois.

## **5. Egalités des chances – droit des femmes – Jeunesse**

### **5.1. Droit des femmes :**

- **Lutter contre les stéréotypes véhiculés tout au long de la vie** ; de l'enfance à la vie professionnelle en passant par l'école et la sphère familiale.  
L'assemblée participative pour les Droits des femmes, AlterEgales, mise sur pied en début de législature avec les associations et mouvements de femmes francophones, a choisi de travailler sur la thématique des stéréotypes en 2016.  
Dès lors, des groupes de travail composés de différentes associations, approfondiront ces thématiques pour les matérialiser en mesures et action concrètes.  
Un appel à projet de 300.000 euros sera également lancé dans le courant du premier trimestre afin de déconstruire les différents stéréotypes existants.  
Enfin, des actions de sensibilisation sont également prévues tout au long de l'année.
- **Créer une ligne d'écoute téléphonique gratuite pour les victimes de viols.**  
Actuellement, Il existe une ligne d'écoute payante pour ces victimes. En partenariat avec SOS viol, je désire mettre en place une ligne d'écoute gratuite, en assurer la promotion et augmenter le nombre d'écoutes. Un budget a déjà été provisionné sur l'exercice 2016 pour concrétiser ce projet.

### **5.2. Egalité des chances**

- **Concrétiser le plan d'action de lutte contre la cyber-haine et le cyber-harcèlement**  
Nous voulons vraiment éradiquer au maximum les propos racistes et injurieux en ligne.  
A cet effet :

- Le recrutement de jeunes « cyber-patrouilleurs » qui veulent agir en faveur d'un espace web respectueux est en cours et rencontre un certain succès.
- La création d'applications smartphones pour contrer les propos racistes, haineux, xénophobes ou encore sexistes est également en cours d'élaboration. Ces « cyber-solutions » devraient voir le jour cette année.
- Un programme plus complet des différentes actions à mener sera également présenter prochainement.

### 5.3. Jeunesse

- **Débattre et redéfinir la notion de citoyenneté avec les jeunes à travers la mise en place d'un outil web interactif et adapté.**

L'urgence de reparler de citoyenneté avec les jeunes, de réaffirmer les droits et devoirs de chacun dans notre société démocratique n'est plus à démontrer.

Dès lors, pour débattre et redéfinir les contours de la citoyenneté, un outil web interactif et adapté au public ciblé est en cours de réalisation. Il devrait voir le jour d'ici la fin du premier semestre 2016.

Cet outil servira également d'animation entre les acteurs du secteur de la jeunesse et les jeunes (mais aussi pour toute personne d'autres secteurs désireuse de s'en servir).

Il devra enfin permettre au secteur jeunesse et aux jeunes de construire et de s'engager à travers la rédaction d'une nouvelle charte citoyenne.

## 6. Aide à la Jeunesse & Maisons de Justice

### 6.1. Aide à la Jeunesse :

- **Adoption du nouveau décret portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.** La 6e réforme nous donne une nouvelle compétence en matière de protection de la jeunesse. C'est l'occasion de parfaire notre modèle d'Aide à la jeunesse et de revoir et actualiser le décret de 1991.
  - **La prévention** deviendra une politique spécifique, distincte du dispositif de l'Aide à Jeunesse lui-même
  - **La déjudiciarisation** restera la pierre angulaire qui structurera le texte. Elle a pour objet de rendre à chacun les missions qui lui sont propres. Dans la mesure où les problèmes rencontrés sont de nature sociale, il est logique que ce soient les instances sociales qui interviennent pour les résoudre, et non le pouvoir judiciaire
  - **Les droits reconnus aux jeunes** dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse sont bien entendu maintenus. Dans certains cas, ils sont renforcés
  - Seuls les jeunes âgés **d'au moins 14 ans** pourront être placés en IPPJ, que ce soit en régime fermé ou ouvert.
  - Les conditions permettant au tribunal de se **dessaisir** seront renforcées

## **6.2. Maisons de Justice**

- **Création d'un centre de ressources et d'aide aux personnes confrontées à des phénomènes de radicalisation violente.** Ce centre qui emploiera une quinzaine de personnes (psychologues, travailleurs sociaux, criminologues,...) aura pour mission de mettre en place un accompagnement personnel et individualisé soit à la demande de la personne elle-même, soit de son entourage, soit d'intervenants de première ligne ou encore suite à une décision judiciaire.
  
- **Projet pédagogique et nouveau décret pour le centre de dessais de Saint-Hubert (transféré aux Maisons de Justice).** Dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, il a été décidé de communautariser les Centres Fédéraux Fermés pour Jeunes. La FWB est concernée par le Centre fermé de Saint-Hubert.  
La communautarisation du centre de dessais nécessite d'une part l'élaboration **d'un nouveau décret** qui régit le statut interne des dessais et qui sera approuvé dans le courant de l'année 2016 mais également la mise en place **d'un projet pédagogique et éducatif**. L'objectif général est de faire du centre communautaire un établissement de transition pour jeunes adultes, dans le but d'élaborer pour chaque jeune un projet individuel visant à sa réinsertion.  
Ceci est donc un véritable changement de cap et de politique. Ces jeunes qui jusqu'ici étaient soumis à un régime pénitentiaire qui s'apparentaient à une prison seront désormais encadrés dans un objectif de réinsertion.

## **7. Enfance**

### **7.1. Statut des accueillantes d'enfant pour le 1er juillet**

Un projet de décret visant à améliorer la stabilité financière (indemnisation minimale et continue sur les 12 mois de l'année) des accueillant-e-s par la création d'un dispositif d'indemnité minimale garantie est en cours de finalisation avec le secteur. Il s'agit de garantir que le montant de l'indemnité due à l'accueillante ne descende pas en dessous d'un certain seuil malgré une diminution de la présence d'enfants et pendant les jours fériés.

### **7.2. Adoption de la note d'orientation sur la réforme des milieux d'accueil**

La vaste réforme des milieux d'accueil est en préparation via des groupes de travail au sein de l'ONE. Elle devra être finalisée en 2016. Les modifications qui seront apportées aux dispositifs visent à augmenter la qualité, la quantité et l'accessibilité de l'offre de places d'accueil dans leurs différentes formes.

### **7.3. Renforcement et augmentation du nombre d'écoles de devoir**

Diverses actions seront entreprises en vue de pérenniser les écoles de devoir existantes et de susciter la création de nouvelles écoles de devoir, avec l'objectif de mieux rencontrer la demande et les besoins des publics. Il s'agira notamment d'apporter des modifications au

cadre décrétable et réglementaire, d'allouer des moyens budgétaires supplémentaires au secteur, et de finaliser l'évaluation de l'adéquation entre les dispositifs existants et les objectifs politiques poursuivis.

## **8. Culture**

### **8.1. Déploiement de l'opération « Bouger les Lignes »**

La seconde vague de décisions sur les « artistes au centre » sera prise après le dépôt des conclusions finales de ce groupe et en ce début d'année aura lieu le lancement des travaux des deux dernières coupes « *entreprenariat culturel* » et « *nouvelle gouvernance culturelle* ». Cette opération vise à faire bouger les lignes en Culture en proposant, via un processus participatif, une nouvelle politique culturelle du 21<sup>ème</sup> siècle, notamment en adaptant l'offre culturelle entre autres à la révolution numérique, à la transdisciplinarité et à l'interculturalité.

### **8.2. Réforme du secteur des arts de la scène**

Le nouveau paysage des arts de la scène sera lancé via la modification importante décret des arts de la scène déposé la semaine prochaine. A l'avenir, les contrats-programmes d'une durée de cinq ans comprendront de nouveaux objectifs en termes d'emploi artistique de soutien artistique, de gouvernance, de stratégie numérique, et de liens avec les écoles et les échéanciers deviendront communs.

### **8.3. Réforme des instances d'avis**

En association avec l'Observatoire des politiques culturelles, et à l'issue des conclusions de la coupole gouvernance de l'opération « Bouger les lignes », une refonte en profondeur des missions et du fonctionnement des instances d'avis sera opérée par décret afin de réduire le nombre et la taille desdites instances, de simplifier les procédures, de distinguer les missions de concertation et d'avis sur des demandes individuelles, d'améliorer la compréhension et la maîtrise des enjeux transversaux et de renforcer l'impartialité, la pertinence et la motivation des avis remis au ministre de tutelle.

## 9. Média

### Nouveau Décret – « réglementation du secteur des médias audiovisuels »

- Réforme de l'organisme de régulation de l'audiovisuel en Fédération : définition de nouveaux objectifs et création d'un cadre favorisant le dialogue permanent entre tous les acteurs du secteur.
- Nouveau cadre législatif en lien avec l'éclosion de la radio numérique / recherche de financements dans le cadre d'un partenariat public – privé pour un déploiement en 2017.

## 10. Sport

- **Lancement d'un projet pilote Sport & alcool**  
De nombreux clubs sportifs rencontrent un problème avec une consommation parfois excessive d'alcool après les rencontres sportives. Un club bruxellois de hockey a accepté d'être le pilote de cette opération afin de déterminer les meilleurs axes de sensibilisation.
- **Elargissement des formations aux DEA**  
Les clubs qui ont obtenu un DEA gratuit ont bénéficié d'une formation à l'utilisation de l'appareil ainsi qu'aux premiers gestes qui sauvent pour au moins 10 personnes. Ce modèle est insuffisant si l'on souhaite élargir le nombre de personnes formées. Des formations seront organisées sur une base plus large en collaboration avec les centres sportifs locaux ainsi que les comités provinciaux des fédérations.
- **We're parents fair-play**  
Evaluation et développement à d'autres disciplines du projet pilote "we're parents fair-play" afin de sensibiliser les parents à leur comportement autour des terrains de sport.
- **Modification du volet sport de haut niveau dans le décret sport.**  
Une commission sport de haut niveau a été mise en place afin d'évaluer le modèle institutionnel lié au sport de haut niveau. Les conclusions de ce travail permettront d'adapter le cadre légal actuel.
- **Appel à projets « sport féminin ».**  
Le public féminin est, d'après de nombreuses études, celui qui décroche le plus rapidement d'une pratique sportive régulière. Les biais sont nombreux. Il convient de les cerner et de proposer des solutions. Une étude verra le jour à cet effet. Un appel

à projets visant la promotion du sport auprès des femmes sera également lancé, ainsi qu'une campagne générale de promotion.

- **Développement des filières « sports loisirs ».**

Près de 70% des sportifs pratiquent une activité physique en dehors des structures reconnues (clubs et fédérations). Il importe de s'intéresser à ce très large public afin de cerner ses attentes tant en termes d'infrastructure que d'offre sportive. Une étude sera menée afin de mieux appréhender ce phénomène qui découle notamment d'une individualisation de la pratique sportive.

## **11. Promotion de Bruxelles**

- **Année thématique qui mettra à l'honneur la diversité de l'identité bruxelloise**

Après la mode, le design, la bande dessinée ou la gastronomie, la prochaine année thématique à Bruxelles sera placée sous le signe de la diversité. L'identité bruxelloise est façonnée par la diversité. Celle-ci est un atout et une carte de visite extraordinaire pour notre Région. La programmation de l'année thématique veut intéresser à la fois le touriste et le Bruxellois. Elle associera des dizaines d'événements de toute ampleur.

Elle mettra en exergue des événements existants liés à la mise en valeur de la diversité, mais elle se construira aussi sur des projets inédits, comme un festival du hip hop et des arts urbains, deux jours de fête sur l'Esplanade du Parlement européen pour mettre en avant l'offre culturelle de la capitale, la construction d'une tour de Babel technologique, la publication d'une livre de cuisine dans lequel les familles issues de la diversité expliqueront comment elles ont adapté leurs recettes traditionnelles aux réalités bruxelloises, mais aussi des visites alternatives de Bruxelles, un rassemblement des chorales issues de différents horizons, des cycles de conférences-débats ou encore des visites guidées hors de sentiers battus.

## **12. Gestion de la Fédération**

### **12.1 Suivi budgétaire :**

Un premier ajustement durant le premier semestre 2016 afin d'inscrire la FWB dans le respect de la trajectoire budgétaire. Sur base des réunions mensuelles du comité de monitoring, le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative assurera le suivi et le contrôle des dépenses et la prévision pluriannuelle des recettes et dépenses de la Fédération. Dans ce cadre, une Task force pour l'utilisation des infrastructures sera mise en place conformément à la décision du Gouvernement lors du Conclave budgétaire 2016. Elle sera chargée de proposer au Gouvernement une

optimalisation de l'utilisation des infrastructures des différents secteurs qui dépendent de la Fédération Wallonie Bruxelles.

#### 12.2 Conclusion du contrat d'administration et finalisation de la procédure des mandats.

Le Ministre Flahaut s'attèlera à la conclusion du Contrat d'administration. Ce dernier a l'ambition de centraliser, en une feuille de route unique et partagée avec le Gouvernement, à la fois les objectifs stratégiques et opérationnels à mettre en œuvre pour rencontrer les priorités des Ministres, et les objectifs d'amélioration de la gouvernance de l'administration. Il comprendra également les actions à entreprendre pour consolider les missions clés du Ministère et les ressources à y affecter. De même, André Flahaut finalisera le processus des mandats avec la désignation de 21 nouveaux directeurs généraux adjoints dans les prochaines semaines.

#### 12.3 Mise en œuvre de l'accord sectoriel

Les organisations syndicales doivent se prononcer vendredi prochain sur les propositions contenues dans ce projet d'accord sectoriel pour les personnels dépendant de la FWB. On y trouve notamment l'organisation d'un groupe de travail chargé de réorganiser les carrières des fonctionnaires afin que ces derniers bénéficient de réelles perspectives dans le cadre d'un trajet de carrière. De même, le plan diversité du Ministère sera adopté afin de promouvoir l'égalité et la diversité dans la fonction publique dans le but notamment de lutter contre les discriminations sur le marché du travail.

#### 12.4 Réforme de l'informatique administrative et simplification administrative.

Une réforme de l'informatique administrative s'avère indispensable pour répondre aux défis des administrations, tant pour améliorer le service aux citoyens et aux familles que pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles. De même, l'amélioration de la réglementation, l'utilisation de formulaires électroniques et intelligents, la traçabilité des dossiers, l'optimisation des processus, la réduction des délais de traitement, etc. seront poursuivis. L'objectif est de renforcer l'adéquation entre les services offerts et les attentes des usagers et l'optimisation des moyens.